

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_040 : MARCHES / MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ÉTUDES, D'ANIMATION ET DE COORDINATION CONCERNANT LES RÉVISIONS DU PLUI-H DE LA CABA ET DU SCOT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE**

### **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) s'est dotée d'un PLUi-H en décembre 2019 couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Aujourd'hui, compte tenu des évolutions réglementaires apportées en particulier par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la CABA souhaite engager la révision générale de son PLUi-H. Ce nouveau document devra permettre de doter le territoire de la CABA d'un document d'urbanisme ambitieux, fédérateur et équilibré, respectant les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

De son côté, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie souhaite engager la révision générale de son schéma, de façon à disposer d'une stratégie d'aménagement du territoire de long terme partagée et actualisée face aux défis des transitions et aux évolutions législatives.

Afin de répondre au mieux aux objectifs de ces deux procédures concomitantes de révision de documents d'urbanisme et après concertation entre les élus de la CABA et du Syndicat Mixte, un groupement de commandes a été constitué, permettant ainsi une économie de moyens et une meilleure synergie de résultats. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (Aurillac Agglomération). Le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification des marchés. Chaque membre cependant sera chargé de l'exécution de son propre marché.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé de lancer une consultation, selon la procédure d'appel d'offre ouvert.

Établie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 4 ans, avec minimum et maximum, cette consultation est composée de deux lots distincts et repose sur les estimations suivantes :

<b>Lot n°</b>	<b>Intitulé du lot</b>	<b>Montant minimum HT</b>	<b>Montant maximum HT</b>
1	Mission d'étude, d'animation et de coordination pour la révision du PLUi-H de la CABA	200 000,00 €	800 000,00 €
2	Révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie	200 000,00 €	500 000,00 €

La consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un opérateur économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la décomposition financière des lots de la procédure de marché public lancée dans les conditions suivantes :

<b>Lot n°</b>	<b>Intitulé du lot</b>	<b>Montant minimum HT</b>	<b>Montant maximum HT</b>
1	Mission d'étude, d'animation et de coordination pour la révision du PLUi-H de la CABA	200 000,00 €	800 000,00 €
2	Révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du	200 000,00 €	500 000,00 €

	Carladès et de la Chataigneraie		
--	---------------------------------	--	--

- d'approuver la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer les marchés et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.